

SMECTOM

Le magazine d'informations du SMECTOM

INFOS 

Nov. 2017

N°8

Le SMECTOM
en images

Page 4

NOUVEAU SERVICE :
**BROYAGE des
DECHETS VERTS**
EN DECHETTERIE

Page 3

Jours de collecte
modifiés pendant les fêtes
de fin d'année
(page 12)



INTERVIEW Page 8

Fabien Pélegrin, en charge de l'entretien
des espaces verts

Au lendemain des ouragans dévastateurs aux Antilles, la question se pose de savoir si nous souhaitons continuer à être spectateur de la situation ou si chacun d'entre nous veut réagir. La planète a besoin d'un sursaut collectif pour, tout simplement, assurer notre survie.

Comment agir concrètement ?

Cette 8^{ème} édition du Journal du SMECTOM va vous présenter quelques chiffres clés recensés sur notre territoire, et vous proposer aussi des astuces pour produire encore moins de déchets.

Est-il nécessaire de rappeler que les **61 000 tonnes** d'ordures ménagères des Hautes-Pyrénées sont toujours évacuées chaque année dans d'autres départements pour y être éliminées ?

La **collecte sélective** est, plus que jamais, une alternative nécessaire pour diminuer le poids et le volume de notre poubelle mais d'autres solutions sont désormais proposées pour réduire considérablement nos déchets.

Dans le cadre du **programme local de prévention des déchets** initiés il y a 3 ans, certains d'entrevous ont voulu jouer le jeu de peser les déchets produits dans le foyer ; d'abord sans faire attention, puis en mettant en place quelques actions simples pour réduire les déchets : **le compostage des déchets organiques, la réduction du gaspillage alimentaire, le stop pub sur la boîte aux lettres, favoriser le réemploi, etc...**

Les résultats sont édifiants et prouvent l'efficacité de la démarche. Démarche individuelle et basée sur le volontariat, certes, qui peut vous paraître bien inutile à l'échelle mondiale, mais multipliée par des centaines, voire des milliers de foyers, les résultats sont là : **moins 15% de déchets produits par an** dans chaque foyer témoin!

Ramené à l'ensemble du territoire SMECTOM, ce serait 573 tonnes de déchets qui pourraient être évités !

L'année dernière, je vous annonçais l'ouverture de la « **Recyclerie du Plateau** » à Lannemezan.



Ce projet novateur répond à un réel besoin de la population, tant pour ceux qui donnent, que pour ceux qui achètent. Les chiffres prouvent l'engagement de la population pour

cette solution de réemploi : 127 visiteurs en moyenne par jour d'ouverture, près de 20 000 objets vendus, ce qui représente 40 tonnes de déchets non enfouis.

Je vous invite d'ailleurs à y aller et vous serez certainement surpris par la quantité et la qualité des objets qui y sont proposés.

Pour conclure, je voudrais vous adresser un message clair : ne vous découragez pas et continuez à trier votre poubelle, continuez à œuvrer pour produire moins de déchets, pour consommer de manière raisonnable afin de faire diminuer le gaspillage alimentaire notamment. Les générations futures ont besoin de nous !

A la veille du mois de décembre, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et une bonne lecture !

Bernard PLANO
Président du SMECTOM
du Plateau de Lannemezan,
des Nestes et des coteaux



SOMMAIRE

Bloc note / News	3
Le SMECTOM en images	4-5-6
Quelques chiffres sur votre tri	7
Interview	8-9
Les équipements électriques et électroniques	10-11
Modifications des jours de collecte	12

BLOC NOTE

Un évènement le samedi 27 janvier 2018 : La famille zéro déchet à Puydarrieux

Dans le cadre du festival nature organisé par la Maison de la nature et de l'environnement du 65 vous



pourrez découvrir comment cette famille est passée à un bocal de déchet par an. Leur aventure est présentée avec humour à travers leur site internet et leur

livre. Pour participer à la conférence contactez la MNE au 0562336166. <https://frfr.facebook.com/MNE65/>

Réunion compostage/paillage

Vous amenez vos déchets verts en déchetterie ? Vous passez du temps à entretenir vos espaces extérieurs ? Vous souhaitez des conseils pratiques ?

Le SMECTOM prévoit deux réunions sur le compostage et le paillage. **Les mardis 9 et 23 Janvier** de 18h30 à 19h30 au bâtiment du SMECTOM (n° 3000 RD 938 65130 CAPVERN).

Renseignement par mail à : preventionsmectom@orange.fr

Sacs plastiques compostables ! Vraiment ?



Depuis le 1er Juillet 2016, la loi interdit la distribution de sacs plastiques. Souvent remplacés par des sacs en polymères et fibres biodégradables, sont-ils réellement compostables ? Il semblerait que oui mais uniquement dans des conditions de dégradation très strictes c'est-à-dire dans des plateformes de compostages industrielles. Les composteurs domestiques les

digèrent dans un délai très long! Pour l'instant, il faut continuer de les jeter aux ordures ménagères !

La meilleure solution reste encore d'utiliser des sacs réutilisables !



NOUVEAU : broyage en déchetterie

Le SMECTOM s'est doté d'un broyeur à déchets verts qui se déplace sur l'ensemble des déchetteries. En tant que particuliers, vous avez accès à un nouveau service gratuit assuré par les agents du SMECTOM.

Selon un calendrier à retrouver sur notre site, ce nouvel équipement vous permet d'apporter vos branchages (10 cm maximum de diamètre) dans votre déchetterie et de repartir avec du broyat du bois. Cette ressource vous permet de pailler votre sol et d'équilibrer votre composteur.

Pensez au tri lors des manifestations !

Peut être les avez-vous remarqué lors de festivités ?

Nous proposons des doubles collecteurs en prêt. Ils permettent de trier les déchets recyclables lors d'évènements.

Vous pouvez nous contacter pour prévoir le prêt lors de vos fêtes de village, foire, kermesses, vide grenier, etc.



Vos apports pour la recyclerie

Vous pouvez désormais porter les objets en état de réemploi (sauf vêtements et chaussures) directement à la recyclerie les jours d'ouverture (mercredi 9h-16h et samedi 9h-12h et 14h-18h) et le vendredi de 14h à 17h.

Les apports à la déchetterie de Capvern sont toujours possibles lors des heures d'ouverture.

Le SMECTOM en IMAGES



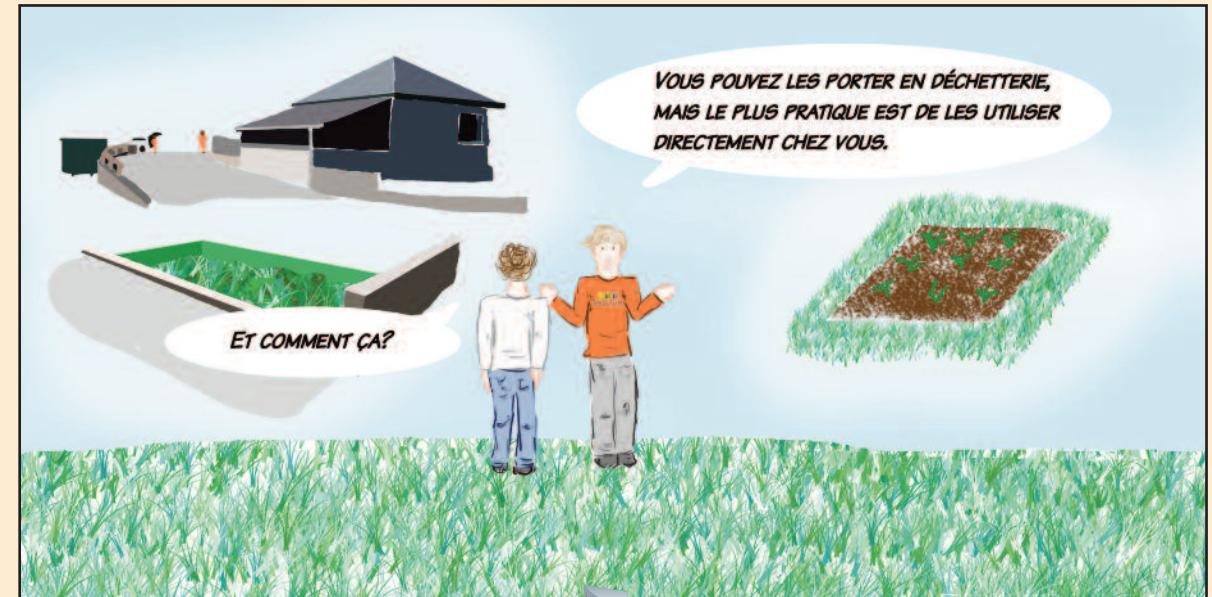
LORS DE LA COLLECTE, LES RIPEURS REFUSENT CERTAINES POUBELLES EN CAS D'ERREUR.



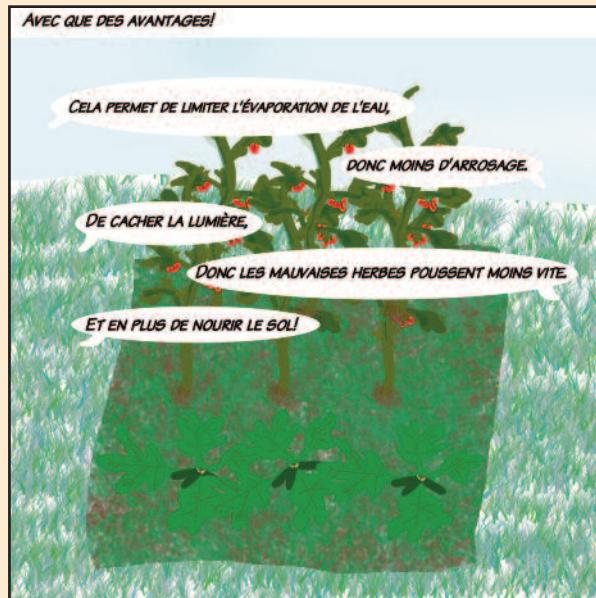
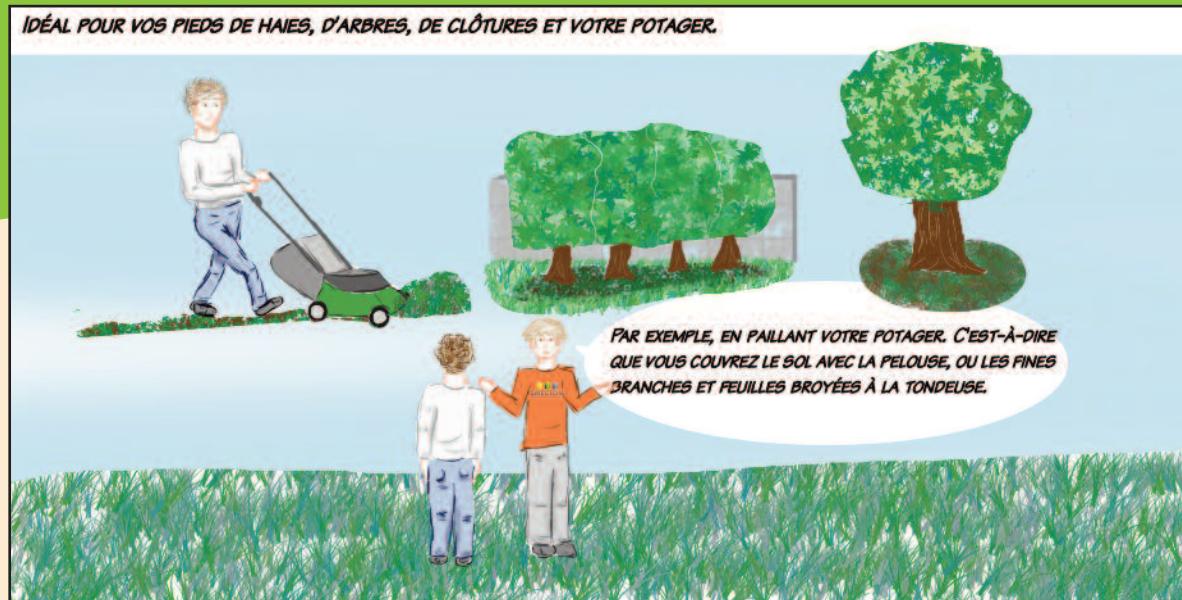
UN AGENT DE LA COLLECTIVITÉ PEUT SE DÉPLACER.



POUR AVOIR DES INFORMATIONS, VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR: L'ACCUEIL DU SMECTOM.



Le SMECTOM en IMAGES



Illustrations dessinées par Maylis Urvoay, étudiante en Sciences et Technologie du Design et des Arts Appliqués



6

Quelques CHIFFRES sur votre TRI



Coût du traitement : 20€ par tonne
Production moyenne sur le SMECTOM : 46 kg/habitant/an
Production moyenne départementale : 53 kg/habitant/an

Augmentation de 1,19 % entre 2015 et 2016

Le tri sélectif progresse lentement sur le territoire du SMECTOM. Actuellement, trop d'emballages recyclables sont jetés aux ordures ménagères ! Seulement 7% de ceux en aluminium sont triés... Vous pouvez trouver nos consignes de tri sur notre site internet :

www.smectom-lannemezan.com



Coût du traitement : 0€ par tonne
Production moyenne sur le SMECTOM : 41 kg/habitant/an
Production moyenne départementale : 34 kg/habitant/an

Augmentation de 6,37 % entre 2015 et 2016

7 bouteilles sur 10 sont triées...et donc recyclées ! Encore un petit effort pour ne plus jeter les autres dans les ordures ménagères...



Coût du traitement : 41 € par tonne
Production moyenne sur le SMECTOM : 86 kg/habitant/an
Production moyenne départementale : 88 kg/habitant/an

Augmentation de 3,89 % entre 2015 et 2016

Vous avez un parc, un jardin, un potager, pourquoi ne pas utiliser vos déchets verts sur place ? Le paillage est la solution pour diminuer vos apports et vous faciliter la vie ! Réunions sur ce thème prévues les 9 et 23 Janvier au SMECTOM...



Coût du traitement : 123 € par tonne
Production moyenne sur le SMECTOM : 286 kg/habitant/an
Production moyenne départementale : 275 kg/habitant/an

Baisse de 2,30 % entre 2015 et 2016

Nos ordures ménagères sont amenées à Toulouse, Bessières (31) ou Montech (82) pour être enfouies ou incinérées. Le traitement et le transport sont très onéreux. Notre objectif : diminuer le poids de nos poubelles ! Plusieurs solutions existent... Saviez-vous que les déchets biodégradables (épluchures, restes de repas...) représentent 33% du poids de nos poubelles ? Et que ces déchets sont compostables ?
Vente de composteurs à 15 € (par chèque à l'ordre du trésor public) dans nos déchetteries

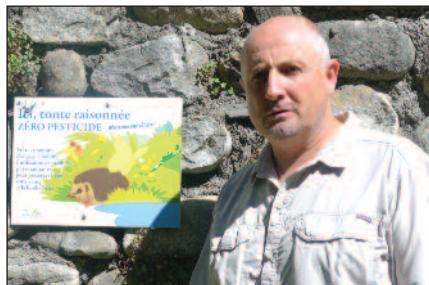
7

INTERVIEW



de Fabien Pelegrin en charge des services techniques

La loi Labbé interdit l'usage des pesticides dans les espaces ouverts au public. Sans pesticides et sans augmentation de personnel les collectivités sont amenées à repenser les objectifs et les moyens d'actions des services en charge de l'entretien de la voirie et des espaces verts. Fabien Pelegrin, en charge des services techniques, revient sur le passage au zéro phyto de l'ancienne Communauté de Communes d'Aure.



Sur certaines zones nous laissons s'installer des prairies fleuries. Sur d'autres, nous réalisons une première tonte au printemps puis sur mai juin nous laissons la plante grainer avant de la couper. Cette méthode nous enlève des heures de tonte que nous pouvons utiliser sur le désherbage des zones à maintenir avec le moins de végétation possible.

Se passer de pesticide nous amène à changer notre regard sur la place de la nature dans notre environnement.

Comment désherber sans produits chimiques ?

Suite au travail réalisé par notre prestataire nous avons pu :

- établir un plan global de gestion des espaces
- acheter du matériel adapté (une balayeuse équipée avec des brosses de désherbage; un brûleur thermique à gaz, des reciprocateurs.)

L'utilisation du brûleur implique plusieurs passages par an. Dans les autres endroits en plus de l'arrachage à la main et du sarclage nous passons le rotofil et le réciprocatteur.

Le reciprocateur permet d'intervenir sur le gravier ou les bordures terreuses. Il permet un travail au ras du sol, au plus près des bordures ou autour des arbres, sans les blesser.

Ces solutions sont efficaces mais elles prennent du temps.



Le brûleur thermique



Le réciprocatteur

Est-ce que vous utilisez des paillasses ou des plantes couvre-sols pour éviter du désherbage ?

Très ponctuellement, nous utilisons le bois que nous broyons.

Est-ce que vous avez réaménagé certains endroits pour avoir des végétaux qui nécessitent moins d'entretien ?

Nous ne sommes pas systématiquement associé à la conception des espaces verts et aux choix des espèces. Par contre un exemple d'aménagement qui permet d'éviter des heures de désherbage est de transformer des zones gravillonnées en terre enherbée.



C'est le cas par exemple d'un espace que nous avons en bords de Neste à Arreau et que nous allons bientôt pouvoir tondre.

Est-ce que les citoyens vous soutiennent dans ce changement de pratique ?

Une grande partie de la population est satisfaite de ne plus voir leurs enfants ou leurs animaux domestiques exposés à des produits cancérigènes. Mais nous avons aussi beaucoup de personnes pour qui la présence de plantes vient se confronter avec leur vision « du propre ».

Pourquoi cette interdiction ?

Pour des raisons de santé publique

L'Inserm (l'institut national de la santé et de la recherche médicale), a publié en 2013 une expertise collective qui démontre les liens entre exposition aux pesticides et un certain nombre de maladies telles que les cancers ou la maladie de Parkinson. En France, en 2011, il a été trouvé différents pesticides dans 91% des points de mesure sur les rivières, et dans 70% de ceux des eaux souterraines. Les pesticides s'accablent au fil de la chaîne alimentaire pour se concentrer dans les derniers maillons de cette chaîne dont l'espèce humaine.

Rappel : Par arrêté ministériel, toute utilisation de produits phytosanitaires est interdite à moins de 5 mètres d'un point d'eau (fossés, cours d'eau canaux...).

Pour vos enfants, pour vous, que préférez-vous trouver dans la rue de votre village ?



Les Equipements électriques et électroniques

Le saviez-vous ?

A l'achat d'un appareil neuf, nous payons une «éco-participation» : elle finance le coût de collecte, de réemploi, de dépollution et de recyclage d'un appareil usagé équivalent.

C'est l'éco-organisme  Eco-systèmes qui assure le fonctionnement du dispositif de collecte, dépollution et recyclage des déchets électriques et électroniques.

Chiffres clés

Sur le territoire du SMECTOM

298,7 tonnes de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) collectées en 2016 soit 36 528 appareils électriques

241 tonnes de matières recyclées
25 tonnes d'autres valorisations (énergétiques, matières)

Je souhaite me séparer d'un appareil électrique ou électronique. Quelles solutions ?

• REPARER :

C'est la solution à privilégier ! Les petites pannes de nos équipements électroménagers sont souvent rapidement identifiables par votre professionnel.

Pour trouver un professionnel : <http://www.reparateurs-occitanie.fr>
Les réparations sont biens souvent moins onéreuses que de procéder à un nouvel achat surtout si c'est vous qui la réalisez grâce au site : www.commentreparer.com

• DONNER/RECYCLERIE :

Nous souhaitons parfois nous débarrasser d'objets électriques et électroniques qui fonctionnent encore.

Il serait dommage de procéder à un démantèlement en vue du recyclage. Alors vous pouvez les donner.

La Recyclerie du plateau est là pour ça, au même titre que les réseaux solidaires tels qu'Emmaüs. Les objets électriques et électroniques en état de fonctionnement sont récupérés, testés et revendus à prix très réduits.

• RECYCLER :

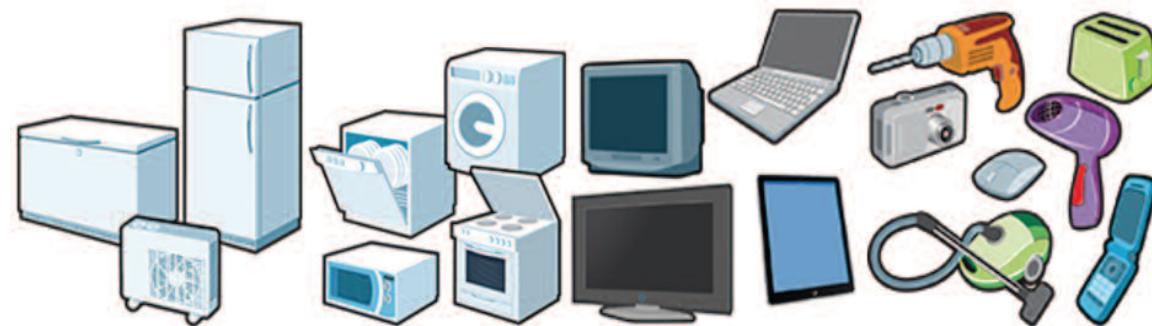
Votre appareil ne sera recyclé que si vous le déposez dans le bon point de collecte c'est-à-dire votre déchetterie ou les magasins (dans lesquels vous avez acheté votre nouvel appareil ou l'ancien).

Quels appareils trier ?

Pour vous aider, repérez le picto "poubelle barrée" : s'il est présent sur votre produit, c'est que vous devez le recycler !



De la plus petite clé USB au plus gros réfrigérateur, tous les appareils électriques et électroniques peuvent être recyclés quelle que soit leur taille. Qu'ils soient en bon état ou qu'ils ne fonctionnent plus, vous pouvez les déposer en déchetterie ou en magasins :



Pour vous aider dans votre tri, pensez à demander à un gardien ou vendeur.

Les avantages du Recyclage

Protéger l'environnement

Le procédé de traitement consiste à dépolluer les appareils en extrayant les substances polluantes en tout sécurité (gaz fluorés, mercure) des autres composants recyclables, selon des normes environnementales strictes.

Une fois extraite, les substances sont envoyées vers des installations classées pour être neutralisées.

Jetés aux ordures ménagères, ces déchets sont susceptibles de causer des dégâts environnementaux importants.

Economiser nos ressources naturelles

Les ressources de notre planète se raréfient, mais heureusement il est possible d'en recycler une grande partie ! Le fer, le cuivre, l'aluminium, le plastique ou encore le verre, majoritairement présents dans les appareils électriques et électroniques, peuvent être transformés en matières premières secondaires en vue du recyclage.

Agir sur l'emploi

Activités de réemploi ou de réutilisation des appareils, opérations de transport et de recyclage, ce sont aujourd'hui 7 000 personnes qui sont employées dans la filière. La France compte d'ailleurs 90 installations de traitement.

Les réseaux sociaux et solidaires emploient également 2400 personnes.

La Recyclerie du Plateau emploie actuellement 3 personnes.

Payez moins cher et favorisez le réemploi en achetant des appareils de secondes mains :

- les recyleries, ou le réseau Envie où les appareils sont vendus :

Magasin Envie Tarbes
Route de Pau, Ibos
05 62 53 50 32

Astuce !



Les jours de collecte sont modifiés pendant les fêtes de fin d'année. Vous trouverez les changements ci dessous.



COMMUNES	Jours de collecte prévus initialement	Décalés au
Bazus-Neste, Gazave, Izaux, Lortet, Mazouau, Montoussé, Saint Arroman	Mardi 26 Décembre Mardi 2 Janvier 2018	Vendredi 22 Décembre Vendredi 29 Décembre
Lannemezan Nord*	Lundi 25 Décembre Lundi 1er Janvier 2018	Mardis 26 décembre Mardis 2 Janvier 2018
Lannemezan Sud*	Tournée non concernée par les changements	
Avezac-Prat-Lahitte, Commerçants de Capvern	Lundi 25 Décembre Lundi 1er Janvier 2018	Samedi 23 Décembre Samedi 30 Décembre
Trie sur Baise (sélectif)	Lundi 25 Décembre Lundi 1er Janvier 2018	Samedi 23 Décembre Samedi 30 Décembre
Mascaras, Fréchou-Fréchet, Barbazan-Dessus, Luc, Hitte, Oléac	Lundi 25 Décembre Lundi 1er Janvier 2018	Samedi 23 Décembre Samedi 30 Décembre
Tilhouse, Benqué, Molère, Mauvezin, L'escaladiou, Artiguemy, Chelle-Spou, Gourgue	Lundi 25 Décembre Lundi 1er Janvier 2018	Samedi 23 Décembre Samedi 30 Décembre
Arreau, Sarrancolin, Ilhet, Guchen, Ancizan, Cadéac, Grézian	Les tournées en bacs de regroupement seront réparties les autres jours de la semaine	
Bizous, Montsérié, Bize Bouchère, Montégut, Le Boila, Cantaous		

*La délimitation Lannemezan SUD et NORD est faite par la D817 (Boulevard du Général de Gaulle). Lannemezan Nord se situe du côté «centre-ville»

Rejoignez-nous sur 

Accédez directement au site avec votre Smartphone



www.smectom-lannemezan.com

Direction publication : Bernard Plano - Comité de rédaction : S. Vielcazals, C. Donzac, L. Baup, D. Paroix - E. Urvoy - Crédits photos : V. Van Beuren, Eco-Emballages, SMECTOM, SMTD65, Côténumérique - Illustrations : V. Van Beuren - Côténumérique - Maylis Urvoy




SMECTOM
Plateau de Lannemezan - Nestes - Coteaux

N°3000 - RD 938 - 65130 CAPVERN
Tél : 05 62 98 44 69 - Fax : 05 62 98 99 58
smectomlannemezan@orange.fr

En collaboration avec :  ECO EMBALLAGES



Le tri des déchets, un réflexe à adopter